

Budget | Inondations
Nouveaux commerçants | Marché
Toutes les nouvelles de Caudrot



La vie *Caudrotaise*

Avril 2021



En prévision d'une exposition sur l'évolution de notre commune, nous sommes toujours à la recherche de photos anciennes de Caudrot. N'hésitez pas à vous rapprocher de la mairie si vous êtes en possession de ce type d'archives.



Le Sommaire

P. 4 | L'actu de Caudrot :

Le bilan annuel
Le budget 2021

P. 8 | Le dossier :

Le réveil de Dame Garonne

P. 10 | La vie Caudrotaise :

Les nouveaux commerçants
Le marché

P. 12 | Citoyenneté

P. 14 | E'Caudrot

P. 18 | Focus sur...

La bibliothèque
Le foyer rural

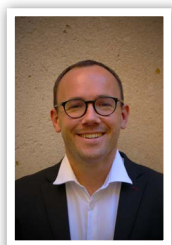
P. 20 | À retenir

Caudr'Au fil de l'eau

P. 22 | Pharmacies de garde & État civil

P. 23 | Éco fiche

L'édito *du* maire



Caudrotaises, Caudrotais,

Il y a un an, le 15 mars 2020, se déroulaient les élections municipales qui, en raison du premier confinement, ne virent votre nouvelle équipe s'installer que le 27 mai 2020.

Depuis ces dates, au cours d'une période compliquée, anxiogène et en apparence interminable, entre la gestion de la crise sanitaire et l'apprentissage des nouvelles fonctions, vos élus se sont efforcés de répondre au mieux aux nécessités imposées par ce contexte. Dès que les mesures sanitaires le permettront, nous viendrons à votre rencontre pour vous présenter le bilan de cette première année. Il sera soumis à vos remarques, à vos questionnements et à vos critiques, dont le caractère constructif, nous l'espérons, permettra d'améliorer l'action municipale en adéquation avec vos besoins.

En attendant, avec la volonté de maintenir la dynamique installée depuis le début de notre mandat, nous poursuivons la mise en œuvre de notre projet : la végétalisation de la Place des Tilleuls, les perspectives d'animation de la commune, les investissements dans nos équipements d'entretien de l'espace public ... Ces réalisations se font dans un contexte budgétaire qui reste très contraint. Le temps, faisant son œuvre, favorise l'oubli de la situation financière de notre commune. Aussi, il paraît important de rappeler que nous consacrons encore aujourd'hui plus des deux tiers de la

capacité d'autofinancement de notre budget au remboursement de sa dette (soit environ 170 000 € par an).

Les impôts locaux, déjà élevés sur notre commune, n'augmenteront pas en 2021, malgré les baisses de dotations de l'État. C'était un de nos engagements. Nous entendons nous y astreindre. Face à ces problématiques budgétaires, il y a bien entendu vos attentes, que nous savons nombreuses. Il y a beaucoup à faire sur notre territoire, tant dans l'entretien de nos bâtiments, l'amélioration de l'état de notre voirie, l'embellissement de nos espaces publics, que la sécurisation des routes, les actions en faveur du bien vivre ensemble et de la solidarité. Ce sont là autant de priorités qui sont les vôtres comme les nôtres, mais qui demanderont du temps avant leur mise en œuvre.

Nous comprenons que chaque rue de chaque quartier réclame notre attention. Notre mandat s'inscrit sur la durée. Nous vous demandons donc patience et tolérance pour juger au mieux de notre stratégie qui n'a jamais eu comme autre objectif que de vous mettre au centre de nos attentions.

C'est avec la même détermination que nous continuerons de nous atteler à cette tâche. Elle est parfois laborieuse, souvent ardue, mais toujours prenante. C'est à ce prix que nous gagnerons votre confiance et la crédibilité nécessaire à la poursuite de notre mandat.

M. Gaillard
Maire de Caudrot

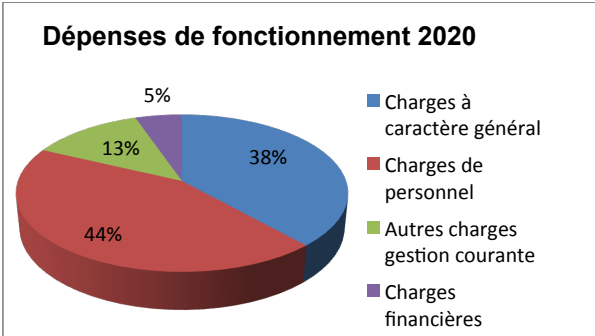


Le bilan *annuel*

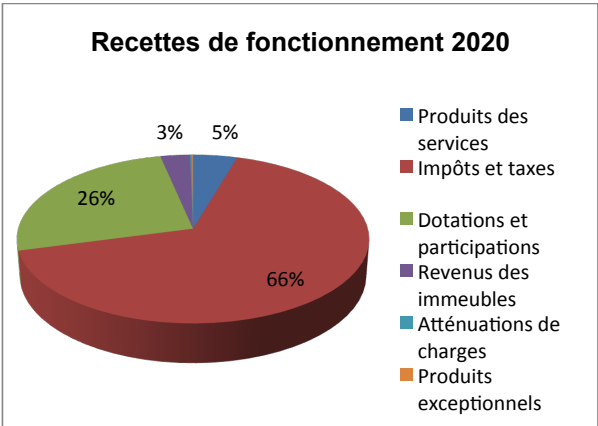
Le compte administratif 2020 de la commune a été approuvé lors du conseil municipal du 5 mars dernier. Il comporte deux sections :

- Une section « fonctionnement », qui retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante et régulière de la commune (qui reviennent chaque année).
- Une section « investissement », qui présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Elle retrace les dépenses et les recettes ponctuelles qui modifient de façon durable la valeur du patrimoine.

Bilan de fonctionnement



DEPENSES	2020
Charges à caractère général	296 877,31
Charges de personnel	338 565,30
Autres charges gestion courante	98 061,65
Charges financières	40 960,09
TOTAL réalisé	774 464,35
Budgétisé	820 000



RECETTES	2020
Atténuations de charges	1 787,77
Produits des services	45 433,84
Impôts et taxes	659 606,31
Dotations et participations	256 267,79
Revenus des immeubles	30 490,83
Produits exceptionnels	1 186,39
TOTAL réalisé	994 772,93
Budgétisé	1 055 000

Malgré une diminution de nos recettes par rapport à ce qui avait été estimé sur notre budget 2020, les économies réalisées sur nos dépenses de fonctionnement nous permettent d'obtenir un solde positif à hauteur de 220 308€.

Dépenses

774 464,35 €

dépensés en 2020 contre
820 000,00 € budgétisé

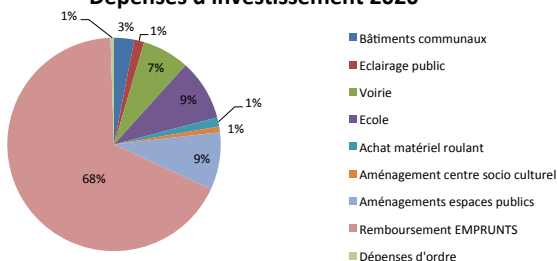
Recettes

994 772,93 €

reçus en 2020 contre
1 055 00,00 € budgétisé

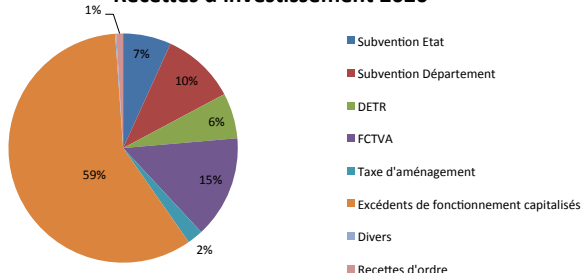
Bilan d'investissement

Dépenses d'investissement 2020



DEPENSES	2020
Bâtiments communaux	6 836,04
Eclairage public	3 360,00
Voirie	15 977,82
Ecole (* dont subvention de 14 000 €)	20 603,58 *
Achat matériel roulant	3 131,68
Aménagement centre socio culturel	1 920,00
Aménagements espaces publics	19 529,35
Remboursement emprunts (Capital)	151 163,73
Dépenses d'ordre	1 179,93
TOTAL	223 702,13

Recettes d'investissement 2020



RECETTES	2020
Subvention Etat	26 609,37
Subvention Département	40 836,00
DETTR	25 201,90
FCTVA	56 613,00
Taxe d'aménagement	8 715,92
Excédents de fonctionnement capitalisés	229 651,35
Divers	632,50
Recettes d'ordre	3 754,90
TOTAL	392 014,94

La section investissement présente un solde positif de 168 312,81€. Néanmoins, ce résultat est à pondérer des restes à réaliser (dépenses engagées mais qui seront dépensées sur 2021).

Dépenses

223 702,13 €

Recettes

392 014,94 €

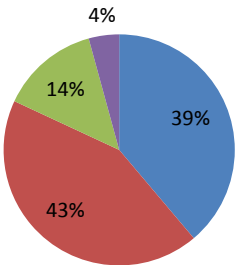
Le budget 2021



Prévisionnel de fonctionnement pour 2021

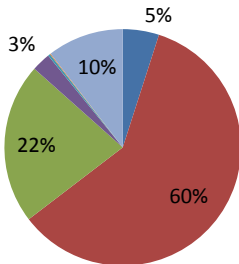
Répartition des dépenses (848 932€)

- Charges à caractère général (329 680€)
- Charges de personnel (365 860€)
- Autres charges gestion courante (117 280€)
- Charges financières (36 112€)



Répartition des recettes (1 111 301€)

- Produits des services (55 047€)
- Impôts et taxes (662 917€)
- Dotations et participations (244 194€)
- Revenus des immeubles (28 582€)
- Atténuations de charges (3 300€)
- Produits exceptionnels (1 296€)

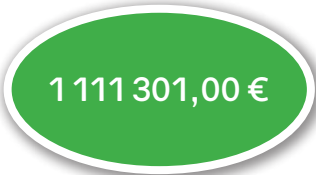


Nous prévoyons un solde positif de 262 369€, ce dernier va constituer notre capacité d'autofinancement brute et venir alimenter nos recettes prévisionnelles d'investissement.

Dépenses



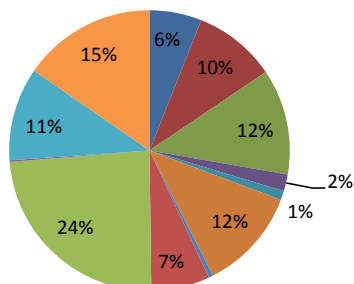
Recettes



Prévisionnel d'investissement pour 2021

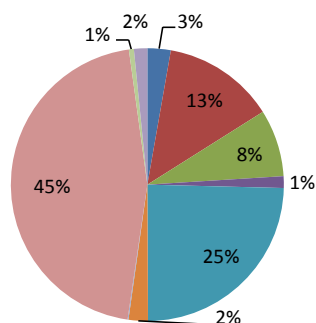
Répartition des dépenses (576 517€)

- Voirie (34 642€)
- Ecole (55 000€)
- Achat matériel roulant (70 320€)
- Aménagements espaces publics (11 106€)
- Plaine du Castera (6 000€)
- Presbytère (68 000€)
- Bâtiments communaux (3 000€)
- Eclairage public (39 000€)
- Remboursement EMPRUNTS (137 828€)
- Dépenses d'ordre (1 089€)
- Restes à réaliser N-1 (61 934€)
- Solde d'exécution reporté (88 598€)



Répartition des recettes (576 517€)

- Subvention Département (15 920€)
- Emprunts et dettes assimilées (76 580€)
- FCTVA (45 912€)
- Taxe d'aménagement (8 000€)
- Excédents de fonctionnement capitalisés (141 427€)
- Produits des cessions d'immobilisation (13 200€)
- Divers (600€)
- Virement de la section fonctionnement (262 369€)
- Opérations ordre de transfert (3 404€)
- Restes à réaliser N-1 (9 105€)



Il est important de préciser qu'un certain nombre d'opérations envisagées en investissement sur 2021

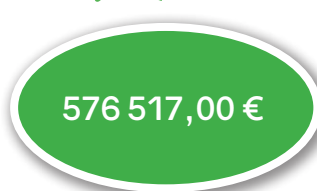
(Presbytère, École, Eclairage public) sont assujetties à l'obtention de subventionnements importants. Ces subventions

n'ayant pas encore été obtenues, leur prévisionnel a été intégré à la ligne « Emprunts et dettes assimilées » dans les recettes. En fonction des réponses des co-financeurs (État, Département, Région ...), les opérations seront lancées ou non.

Dépenses



Recettes



Notre stratégie budgétaire en matière d'investissement est basée sur la priorisation des dépenses offrant actuellement un taux important de subvention, afin de bénéficier de la meilleure rentabilité pour chaque euro dépensé.

Notre deuxième axe consiste à investir dans du matériel permettant de reprendre en régie interne des interventions coûteuses et de mieux entretenir l'existant pour diminuer les dépenses liées à des réparations souvent imprévues.

Le réveil de Dame Garonne

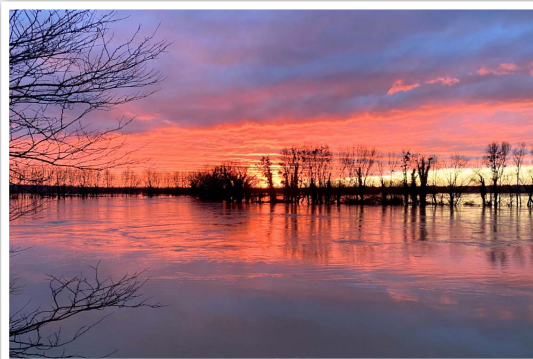
Caudrot n'avait pas connu une telle montée des eaux de la Garonne depuis 1981.

Entre le jeudi 30 janvier et le mercredi 5 février, après un premier épisode de montée des eaux dans le week-end, le niveau du fleuve entama une interminable élévation de son niveau à l'échelle de Caudrot.

7m30 samedi, 8m60 lundi, 9m25 mardi, 9m70 dans la matinée de mercredi, jusqu'au pic à 10m60 dans la nuit de jeudi à vendredi. Cette inexorable ascension alimenta, avec raison, la crainte des habitants de certaines habitations de voir l'eau pénétrer chez eux sans y avoir été invitée.

Cela commença par la route de Castets, fermée à la circulation dès le mardi après-midi. Grâce à la mobilisation permanente des élus et de nos agents techniques communaux Yannick et Frédéric, dont il faut saluer la disponibilité, le dévouement, l'implication et la compétence pendant les 3 jours qui suivront, une veille permanente fut alors engagée pour assurer en continu la surveillance de la crue et les potentiels impacts sur la commune.

Beaucoup de points de vigilances apparurent alors à mesure que le phénomène s'amplifiait : risque de coupure de la RD 1113 à Lesparre, remplissage des fossés autour du stade et en entrée de ville en direction de Langon, immersion de la rue de La Lagotte. Même les esprits sereins des premiers jours auront fini par reconnaître l'exceptionnalité d'une situation jamais vue depuis 40 ans.





L'alerte fut donnée auprès des habitants concernés en premier lieu, et la manutention s'en suivit dans certaines maisons pour déplacer ou surélever les meubles. Par chance, ou par la bonne grâce de mère Garonne, la montée des eaux cessa quelques centimètres avant de s'infiltrer dans une dizaine de maisons.

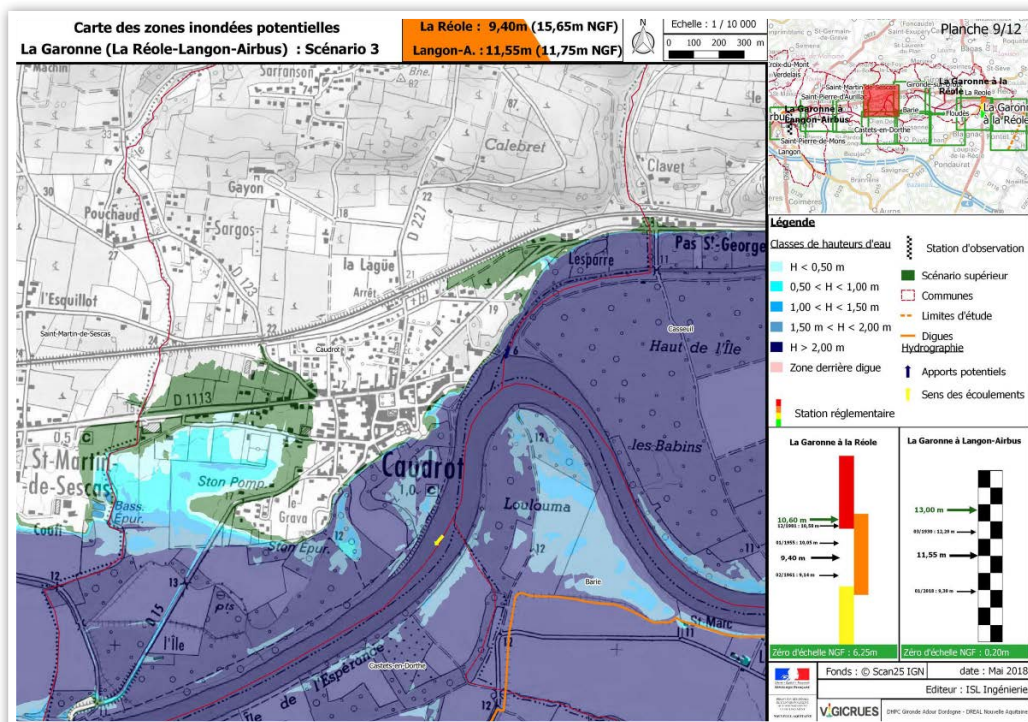
Au vu de l'ampleur du phénomène que nous avons connu, les dégâts furent faibles sur notre commune, même s'ils ne le sont jamais vraiment pour ceux qui ont été touchés et pour lesquels

la mairie a essayé d'accompagner au mieux dans l'après crue.

Cet épisode nous rappelle la complexité du fleuve avec lequel nous cohabitons. Il s'est rappelé à nous avec force et caractère. Il nous faudra tirer les enseignements de tout cela et garder en mémoire son imprévisibilité.

Un grand merci aux bénévoles qui ont aidé ou proposé leur aide, aux agents de la commune qui ont œuvré jour et nuit, et aux élus qui se sont mobilisés pour alerter, déménager, rassurer.

Nos remerciements également à ceux qui nous ont transmis des photos et vidéos permettant d'immortaliser ces quelques jours qui resteront longtemps dans l'esprit de beaucoup (Ludovic Duprat, Marie-Jeanne Crémon ...).



Nos commerçants *ont du talent*



Depuis début février, Patricia et Jean Veyret sont les nouveaux propriétaires du tabac presse de Caudrot.

Même si beaucoup ont déjà eu la possibilité de leur souhaiter la bienvenue, nous sommes allés à leur rencontre pour mieux vous les faire connaître.

Qu'est-ce qui vous a donné envie de vous installer à Caudrot ?

Après 36 années en commerces de proximité et hypermarché, nous avons envie de travailler ensemble en milieu rural. L'annonce de reprise du tabac presse nous a plu et après quelques allers et venues entre Lille et Caudrot, notre décision était prise et l'aventure pouvait commencer.

Quels services voudriez-vous développer dans votre magasin ?

À partir de la mi-Mai nous proposerons le service «Nickel» : 1 compte, 1 carte, 1 RIB en 5 min avec possibilité de retrait d'argent. Nous proposons déjà le

paiement des contraventions, impôts, factures de crèche ou cantine grâce à un nouveau dispositif.

Après cette première période d'installation et dans les conditions sanitaires actuelles, quel bilan faites-vous de votre intégration dans le village et de votre activité ?

La séparation de notre famille n'est pas une chose facile à vivre émotionnellement.

L'accueil chaleureux que nous avons reçu, que ce soit des Caudrotais, de l'équipe municipale mais aussi des habitants des villages voisins, nous a vraiment touché et nous vous en remercions. Après maintenant deux mois de reprise, des petits aménagements sont intervenus. Vous trouverez notamment un nouvel espace carterie avec plus de choix, la vente de lunettes de soleil mais aussi des lunettes loupe qui peuvent dépanner. Nous vous proposons des planches à découper réalisées par une association d'élèves lycéens en section menuiserie, avec bientôt une idée cadeau spéciale Caudrot.

Les clients sont de plus en plus nombreux à venir nous rendre visite et nous sommes très heureux encore, merci à tous.

Un marché *pour se retrouver*



Lors du précédent bulletin communal, un sondage concernant la potentielle création d'un marché hebdomadaire sur la place des Tilleuls avait été distribué à la population. En parallèle, une consultation en ligne avait également été déployée.

Plus de 210 personnes ou foyers ont répondu, en très grande majorité Caudrotaises et Caudrotais, preuve de l'intérêt porté par une part importante de la population à ce projet.

Sur les trois propositions formulées pour le créneau à favoriser, plus de 66 % des sondés ont souhaité privilégier l'organisation d'un marché le dimanche matin. Attachés à la qualité des produits, des prix raisonnés et à la diversité des étals, ils ont également

mis en avant la nécessité de profiter d'une atmosphère conviviale et fédératrice pour la population. C'est donc avec l'ambition de répondre à ces requêtes que les élus ont démarré depuis fin mars la phase de structuration du marché et du recrutement des exposants.

**Nous pouvons vous annoncer d'ores
et déjà la date d'inauguration :
ce sera le dimanche 30 mai !**

Une opération de communication ambitieuse sera naturellement mise en place pour annoncer le lancement de ce nouveau rendez-vous dans notre belle commune.

Nous espérons qu'il répondra à vos attentes et que vous aurez toute l'envie de vous l'approprier pour qu'il perdure.

Un été *apaisé*



L'arrivée des beaux-jours constitue souvent une période d'accroissement de l'activité. Habitants, animaux, végétaux ... Tout notre environnement est concerné.

Ce regain de vie s'accompagne parfois d'excès sur lesquels la mairie est régulièrement sollicitée : nuisances sonores, végétation débordante, brûlage des déchets verts ... Afin de favoriser le bien vivre ensemble indispensable à la quiétude dans notre commune, voici quelques rappels sur les règles en vigueur favorisant la bonne entente collective.

BRÛLAGE À L'AIR LIBRE

Le brûlage à l'air libre, souvent des déchets verts qui peuvent s'accumuler avec la pousse des végétaux, est interdite.

Au-delà de l'aspect environnemental, désormais incontestable, il s'agit aussi de combattre l'inconfort provoqué par la fumée pour les proches riverains.

Les déchets verts peuvent être amenés en déchetterie. Le Sictom, depuis peu, propose gratuitement le prêt de broyeurs. Le paillage récupéré peut ensuite être recyclé dans l'entretien des jardins.

VÉGÉTATION DÉBORDANTE

Les propriétaires ont l'obligation d'assurer la taille des haies et l'élagage des arbres au droit de la limite de propriété donnant sur l'emprise public ou sur la parcelle voisine (article 672 du code civil). De plus, un arbre planté à moins de 2 mètres de la limite de propriété ne peut excéder une hauteur identique de 2 mètres.

Ces obligations s'appliquent également aux propriétaires de terrain en bordure des routes et dont les branches des arbres non taillés provoquent parfois des dégradations sur les lignes téléphoniques et électriques.

ANIMAUX

Les chiens et les chats doivent être identifiés afin de retrouver leur propriétaire en cas de divagation.

La responsabilisation des propriétaires d'animaux s'étend au ramassage des déjections canines sur l'espace public, à la stérilisation des espèces fortement reproductrices lorsqu'ils n'assurent pas la continuité de propriété (chats errants), à la sécurisation des clôtures pour éviter les états de divagation des chiens, et au respect de la quiétude du voisinage en cas de répétitivité excessive des aboiements.

ORDURES MÉNAGÈRES

Les conteneurs à poubelles doivent être sortis au plus tôt la veille du passage du Sictom (lundi et jeudi sur Caudrot) et rentrés dans la journée de collecte. Leur maintien permanent sur l'espace public n'est pas autorisé.

Les dépôts sauvages au pied des conteneurs de tri sont également interdits. Les personnes qui considèrent que c'est à d'autres, notamment nos agents communaux, de faire les efforts nécessaires pour se rendre en déchetterie sont passibles d'amendes.

NUISANCES SONORES

Un arrêté préfectoral réglemente les bruits de voisinage en Gironde.

En voici quelques extraits :



Bien entendu, si vous rencontrez des difficultés sur une de ces thématiques, il convient, lorsque cela est possible, de privilégier dans un premier temps un échange poli et courtois avec les personnes responsables du désagrément.

Souvent, ce premier niveau de dialogue suffit. Lorsque ce n'est pas le cas, vous pouvez naturellement solliciter la mairie.

COMPORTEMENT AU DOMICILE

Article 5 : Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être exécutés que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h30 et de 14h30 à 19h30,
- les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00,
- les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.

Article 6 : Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier les chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de dispositifs dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

Article 3 : Toute personne utilisant dans le cadre de ses activités professionnelles, à l'intérieur de locaux ou en plein air, sur la voie publique ou dans des propriétés privées, des outils ou appareils, de quelque nature qu'ils soient, susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmissibles, doit interrompre ces travaux entre 20 heures et 7 heures, ainsi que toute la journée des dimanches et jours fériés, sauf en cas d'intervention urgente.

Des dérogations exceptionnelles peuvent être accordées par le Maire ou par le Préfet s'il s'avère nécessaire que les travaux considérés soient effectués en dehors des heures et jours autorisés à l'alinéa précédent. L'arrêté portant dérogation doit être affiché de façon visible sur les lieux du chantier pendant toute la durée des travaux.

Article 4 : a) Par dérogation aux dispositions de l'article 3, les exploitants agricoles peuvent utiliser uniquement en période de récolte, les machines de récolte, moyens de transport et de réception des récoltes pendant les horaires et jours suivants :

- du lundi au samedi de 05h00 à 23h00,
- les dimanches et jours fériés de 07h00 à 20h00.

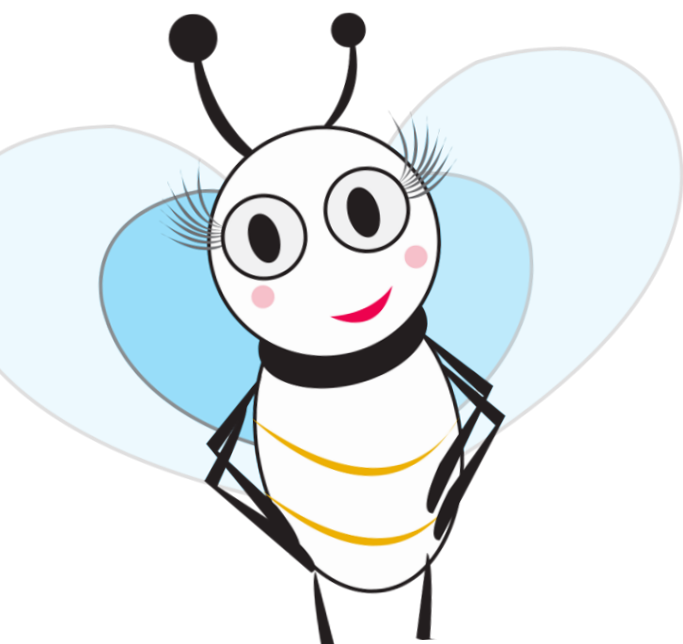
Le programme de travail doit être adapté de façon à limiter l'impact sonore à l'égard de la population, notamment en utilisant des matériels conformes à la réglementation, et en réalisant la récolte de nuit (entre 21h et 23h et entre 5h et 7h) sur les parcelles les plus éloignées des zones d'habitation.

b) Par dérogation aux dispositions de l'article 3, les exploitants agricoles devant adapter leurs dates ou horaires de traitement, conformément à l'article L. 253-7-1 du code rural et de la pêche maritime, afin de prendre en compte la proximité d'établissements accueillant des personnes vulnérables, peuvent utiliser des matériels de pulvérisation, tractés ou autotractés, du 1^{er} avril au 31 août, pendant les horaires et jours suivants :

- de 05h00 à 22h00, sauf dimanches et jours fériés.

Le programme de travail doit être adapté de façon à limiter l'impact sonore à l'égard de la population pendant les horaires nocturnes.

Récupérer *l'eau de pluie*



LA RÉALISATION DES AMÉNAGEMENTS POUR RÉCUPÉRER L'EAU DE PLUIE.

- Récupération d'une cuve de 5000 litres avec ses supports au château ARGADENS par l'intermédiaire de Nicolas SENNAVOINE.
- Installation de cette cuve dans les ateliers municipaux et raccordement aux gouttières (surface toiture = 300m²).
- Récupération d'un pulvérisateur viticole.
- Fabrication d'un arroseur mobile avec le pulvérisateur (2000 L) équipé d'une pompe et d'un nettoyeur.
- Tous ces travaux ont été réalisés par les agents municipaux.





Coucou ! Nous revoilà !

Après la végétalisation du cimetière, de la place des tilleuls, des massifs de la D1113 et de la rue Fernand Masson...

Place aux nouveaux projets !

DD = Développement Durable



Génial ! on va pouvoir batifoler de fleur en fleur. Tout ce nectar !

Toutes ces fleurs ! ces plantes !

Faut les arroser !

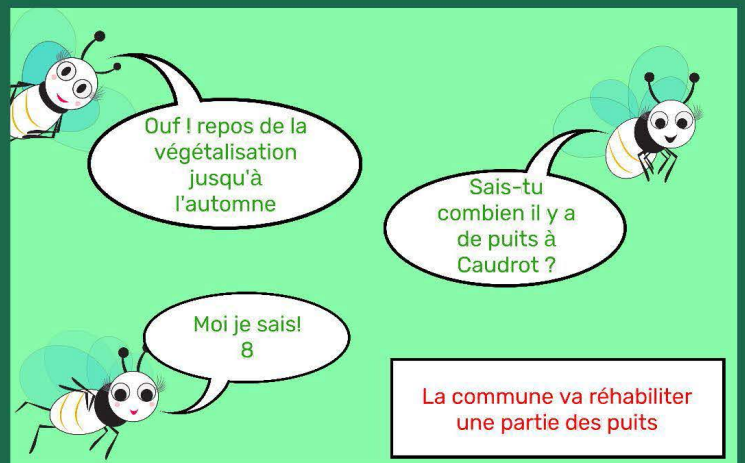


Il y a déjà une réserve d'eau de pluie de 5000 litres !

Super !

Ouïl mais avec toutes ces périodes de sécheresse...

La commune cherche à implanter un autre point de récupération d'eau de pluie de 5000 litres aux ateliers



Ouf ! repos de la végétalisation jusqu'à l'automne

Sais-tu combien il y a de puits à Caudrot ?

Moi je sais ! 8

La commune va réhabiliter une partie des puits



En voici 4 qui pourraient être restaurés

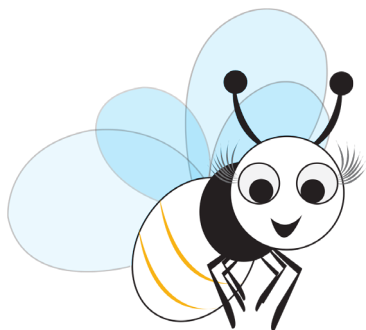
Savez-vous où ils sont ?



A bientôt, on se retrouve pour butiner au nouveau marché de CAUDROT...

Je crois savoir qu'il y aura un stand "Foire au plantes" pour échanger plants, boutures, graines et conseils

Le centre-bourg *se met au vert*



Un des projets de la commune est de végétaliser notre bourg pour une préservation de la biodiversité, une amélioration de la qualité de l'air et de la fraîcheur des rues et un embellissement de CAUDROT.



de - 0,5°C à -2°C
dans les rues grâce
aux végétaux

Cette végétalisation se fera successivement sur plusieurs secteurs.

Secteur 1 :

Une partie de la Place des tilleuls, rue Fernand MASSON, massifs RD1113.

Secteur 2 :

Réhabilitation d'une partie des 8 puits du bourg.

Secteur 3 :

Rues et places autour de l'église.

Secteur 4 :

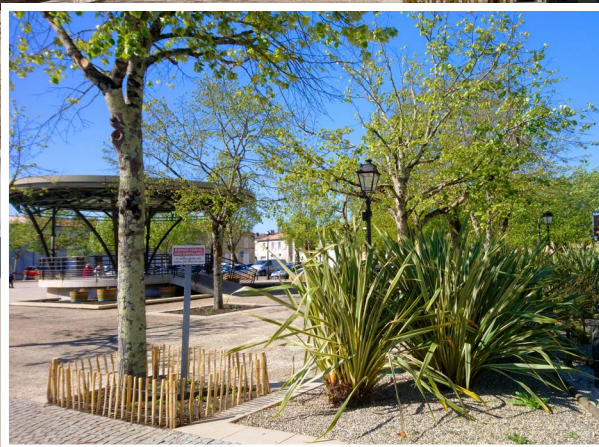
Autres rues du bourg.

Secteur 5 :

Aménagement de la plaine du Castera.

Nota : La phase 1 servira de test pour le choix des plantes, l'emplacement et l'arrosage.

Un appel à volontariat ou à talents pour végétaliser sa rue se fera pour les secteurs 3 et 4. La participation des habitants sera la bienvenue.



Secteur 1 :

- Les carrés au pied de 21 tilleuls et tulipiers de Virginie de la place des tilleuls
- Les 18 massifs de la RD1113
- Les massifs à gauche de la pizzeria
- La rue Fernand MASSON (9 plantes)

LES TRAVAUX :

- Enlèvement bâches plastiques et couches de terre dégradée
- Arrachage et replantation arbustes
- Transformation et décoration de 4 barriques
- Remplissage avec de la terre compostée
- Plantation (plantes résistantes à la chaleur et aux piétinements) et semis (mélanges fleuris)

- Protection des massifs par de la ganivelle
- Fabrication et installation de supports pour les plantes grimpantes
- Mise en place des récupérateurs d'eau de pluie
- Taillage et enlèvement des bois morts sur les tilleuls

Tous ces travaux ont été réalisés par les agents municipaux et des membres de la commission Développement Durable.

La bibliothèque *Toujours à la page*



En ce 1^{er} semestre 2021, la bibliothèque de Caudrot bénéficie de nombreuses évolutions : intégration plus forte dans le réseau de lecture de la CdC du Réolais en Sud Gironde, renouvellement du fonds de livres, informatisation des prêts. Mais toutes ces améliorations à destination des habitants ne verraient pas le jour sans l'investissement de plusieurs bénévoles qui font vivre ce service indispensable. Nous vous présentons l'une d'entre elles, Sabrina SOULAT, qui vient tout juste d'intégrer l'équipe.



Comment es-tu devenue bénévole à la bibliothèque de Caudrot ?

Je suis arrivée à Caudrot en 2014 et j'ai répondu à l'appel à bénévoles pour la bibliothèque. J'ai rencontré Odile RAMBAUD qui m'a expliqué le fonctionnement et m'a présenté la bibliothèque. Elle est intégrée au réseau de la CdC, le fond de livre est en train de se renouveler et l'informatisation va permettre à tous d'emprunter ou rapporter des ouvrages dans n'importe quelle médiathèque ou bibliothèque du réseau. C'est un grand changement pour Caudrot !

Comment s'est passée ton arrivée ?

Avec la pandémie en 2020, je n'ai pu m'investir réellement qu'à compter de 2021. Je me suis inscrite sur plusieurs formations pour redynamiser le lieu. J'ai commencé avec la formation équipement (*informatisation, couverture de livres, gestion du recyclage...*) et les prochaines seront sur le thème de la BD et la lecture à voix haute. Cette dernière va me permettre d'intervenir auprès des jeunes comme auprès de nos aînés pour tisser le lien intergénérationnel indispensable.

Quelles sont les activités que tu souhaites développer à Caudrot ?

Mon souhait est que les usagers renouent avec leur bibliothèque en découvrant les nouveaux ouvrages, autant jeunes qu'adultes, et en leur proposant des animations liées au réseau des bibliothèques ou à celle de la commune. Une prochaine animation sera « les itinérances d'Automne » sur le thème de la correspondance. Les projets que j'envisage sont dans un premier temps de recréer un lien avec les établissements et associations de notre commune, et dans un second temps de proposer le prêt de jeux de société et de jeux vidéos.

N'hésitez pas à venir profiter des nouveautés littéraires, pour petits comme pour grands, dans votre bibliothèque communale. Il reste également en don les livres de l'ancien fonds qui ne seront pas conservés.

Bibliothèque communale
Centre Socio-Culturel – Rue des Écoles
Ouvert le mercredi de 15h à 16h30 et le samedi de 14h30 à 16h

Prêt pour *se retrouver*

Le Foyer Rural continue sa mue. Après une intervention sur le parquet durant l'été 2020, deux autres actions ont été menées ces dernières semaines. Suite à un dégât des eaux qui a impacté le plafond sous la mezzanine, la municipalité a profité des travaux de rénovation effectués par Cédric, notre agent technique, pour rafraîchir la peinture sur la partie arrière de la salle.

Et depuis quelques jours, la scène s'est dotée d'un vidéoprojecteur et d'un grand écran ! Ce nouvel équipement offre de nombreuses perspectives pour l'animation de la commune : projections de films ou documentaires pour petits et grands, réunions publiques, diffusion d'événements sportifs, spectacles visuels...

D'ailleurs, début avril, les enfants de l'école furent les premiers à en bénéficier avec le visionnage de films réalisés pendant les temps périscolaires.



Ce projet structurant pour le dynamisme de la commune a été financé en presque totalité par une subvention du département de la Gironde.

Caudr' *Au fil de l'eau*

ÉLECTIONS RÉGIONALES ET DÉPARTEMENTALES



Les élections régionales et départementales ont été reportées au 20 et 27 juin 2021. La date limite d'inscription sur les listes électorales est fixée au 7 mai.

PROXI DÉCHETS



Le prochain Proxi Déchets organisé par le Sictom est prévu le **18 mai 2021** sur le parking du Stade, rue de La Lagotte.

Deux conteneurs seront mis à la disposition de la population (Ferraille et Encombrants) de 9h à 16h.

MESSE

La prochaine messe dans notre église Saint-Christophe sera célébrée le **mardi 25 mai à 17h**.

DÉPISTAGE COVID 19

Le 25 mars dernier, la municipalité organisait au foyer rural une journée de dépistage. Plus d'une quarantaine d'habitants de la commune en ont profité pour se faire tester. Aucun cas positif n'a été recensé. La vigilance et le respect des gestes barrières restent néanmoins de rigueur.

RYTHMES SCOLAIRES

Suite à une consultation des parents d'élèves de l'école Jean-Pierre Gemin, les rythmes scolaires n'évolueront pas à la rentrée de septembre 2021 et resteront donc à 4 jours et demi d'enseignement par semaine.

CROIX ROUGE



La Croix Rouge a développé une application pour smartphone permettant de s'initier aux gestes des premiers secours et de comprendre comment se préparer aux catastrophes. Son nom : « L'appli qui sauve ».

LA MALADIE DE LYME

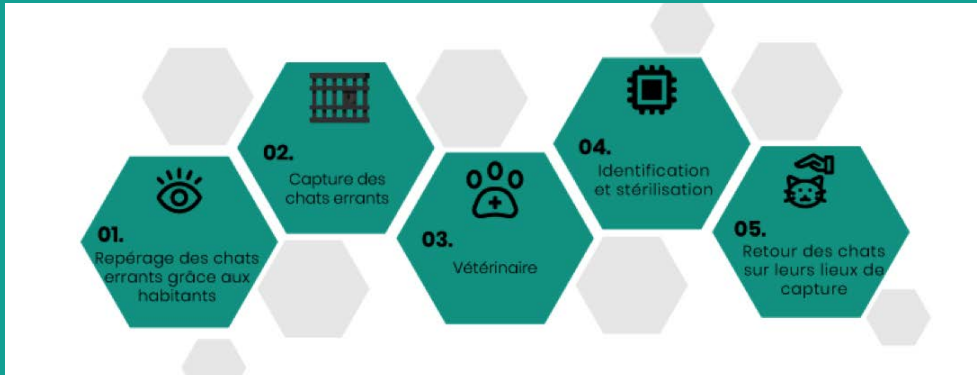


Avec le retour des beaux jours et des tiques, consultez votre médecin en cas d'apparition d'un érythème dit migrant autour d'une piqûre. Il pourrait être le premier signe de la maladie de Lyme, qui se soigne très bien prise tôt, mais qui peut avoir des conséquences graves en cas d'inaction.

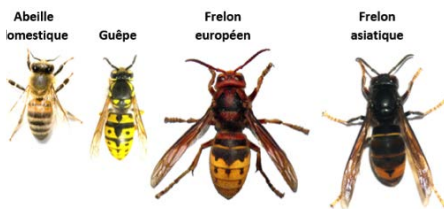
OPÉRATION DE STÉRILISATION DES CHATS ERRANTS

Face à la recrudescence de chats errants dans le centre-ville, des nuisances qu'ils engendrent pour certains riverains, et en lien avec la fondation Brigitte Bardot ainsi qu'une bénévole de la commune, une opération de capture et de stérilisation des chats errants sera organisée dans le courant du mois de mai.

Une communication spécifique sera transmise prochainement aux habitants des quartiers ciblés.

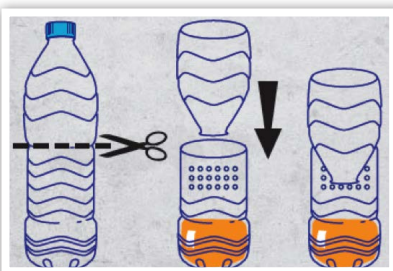


FRELONS ASIATIQUES



La période mars/mai est propice à la capture des reines des frelons asiatiques.

Tous les pièges fournis par la mairie ont trouvé preneur, mais vous pouvez encore très facilement fabriquer vos propres moyens de capture.



PROJET ÉOLIENNE | STE FOY-LA-LONGUE

La mairie de Caudrot a été récemment informée d'un projet d'implantation d'éoliennes sur la commune de Ste Foy-la-Longue.

À l'unanimité, les membres du conseil municipal se sont positionnés contre et ont communiqué leur opposition aux protagonistes concernés.

Soyez assurés que nous porterons la voix de nos habitants et de nos acteurs économiques afin de préserver nos paysages et notre qualité de vie.

Pharmacies *de garde*

MAI

Le 1^{er} & le 2 | Du Réolais à La Réole
Le 8 & le 9 | Lamothe Landerron
Le 7 | Des Arcades à Sauveterre de Guyenne
Le 16 | La Croix Verte à La Réole
Le 24 | Andraud-Hue à Castet-en-Dorthie
Le 30 | Gironde-sur-Dropt

JUIN

Le 6 | Rouergue à La Réole
Le 13 | Bonnefond à Monségur
Le 20 | Les Tilleuls à Caudrot
Le 27 | Du Réolais à La Réole

JUILLET

Le 4 | Lamothe Landerron
Le 11 | Des Arcades à Sauveterre de Guyenne
Le 14 | La Croix Verte à La Réole
Le 18 | Andraud-Hue à Castet-en-Dorthie
Le 25 | Gironde-sur-Dropt

État *Civil*



Naissance

BEADE-PEREZ Ezra
CAMATTE Lilio

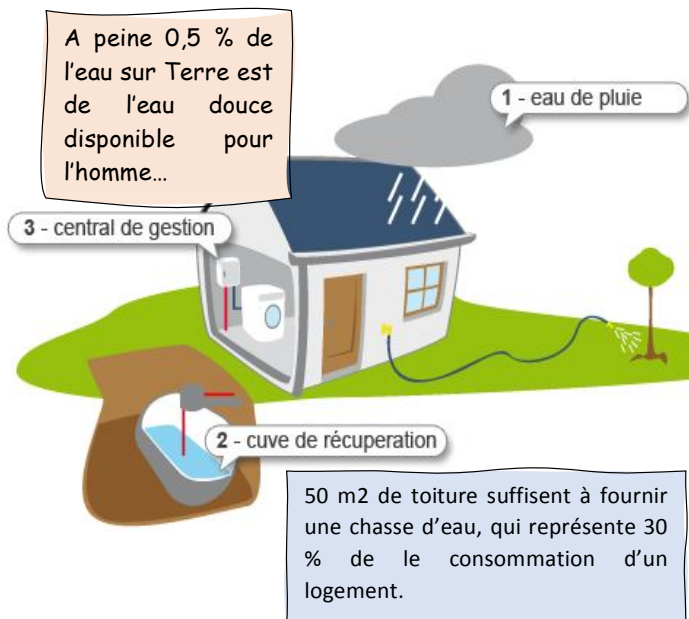
Décès

CRÉMON Raymond
FAVARD Anne Marie
FERNANDES Martine

Mariage

AMBLARD Charles et HARMACH Btislam
BALLET Geneviève et GIROLD Dominique
MANSENCAL Véronique et DUPUY Bernard

Préserver la ressource en eau



Aujourd'hui, personne ne peut ignorer les efforts politiques visant à améliorer les performances énergétiques de nos logements (isolation à 1 chaudière à énergie renouvelable).

Quand est-il de l'Eau ?

L'eau du robinet, est une richesse indispensable mais périssable. La récupération de l'eau de pluie peut nous aider à la préserver.

En adaptant le stockage et le traitement de cette eau tombée du ciel, nous pourrions alimenter de nombreux postes de la maison, du lave-linge à la douche. Ces installations fonctionnelles restent anecdotiques. En attendant qu'elles soient plus soutenues par l'état et qu'elles se vulgarisent, nous pouvons facilement récupérer l'eau de pluie pour arroser son jardin, nettoyer sa terrasse, laver sa voiture :

Pour le lavage, comme l'eau de pluie est sans calcaire, elle favorise l'action du savon et des détergents.



Au jardin, comme pour vos plantes d'intérieures, c'est la boisson idéale : sans chlore, cette eau est souvent acide, douce et faiblement minéralisée.



Pour la préserver un peu plus, n'hésitez pas à pailler largement vos plantes. Au moins 5 cm d'épaisseur avec des copeaux, de la paille, de la mauvaise herbe séchée ou bien du compost. La fraîcheur au pied de votre légume se maintiendra, vous arroserez moins souvent.





La mairie vous accueille

15, place des Tilleuls 33490 Caudrot

05 56 62 81 23

contact@caudrot.fr | www.caudrot.fr

Lundi | Mardi | Jeudi : 14h à 18h

Mercredi : 9h à 12h | 14h à 18h

Vendredi : 14h à 17h

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION ET DE LA COMMUNICATION : Jérémie GAILLARD, maire de Caudrot

RÉDACTION : L'équipe municipale | RÉALISATION DES ABEILLES : Charlotte FAURIE

RÉALISATION GRAPHIQUE : Émilie Houdayer - sylvainh.com | Impression en interne

CRÉATION DE LA BD AVEC L'APPLICATION BDNF | POUR TOUTE DEMANDE : 05 56 62 81 23